

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie	<p>contact@curzay-sur-vonne.fr https://mairiedecurzay-sur-vonne.fr/ Ouverture: du mardi au samedi de 9h à 12h et fermée le lundi, 05 49 53 51 64 La commune a aussi une page Facebook. N'hésitez pas à vous inscrire en ami afin de suivre nos actualités.</p>
Bibliothèque	<p>bibliothequemunicipalecurzay@gmail.com Ouverte le mercredi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h, 06 59 38 78 58</p>

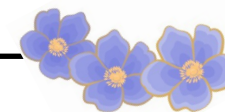
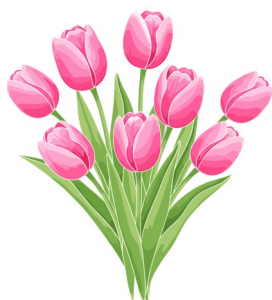
Les déchets verts peuvent être déposés en semaine à la Petite Houmée (clé à prendre en Mairie), et le week-end seulement dans la remorque prévue à cet effet devant les ateliers municipaux.



Prochain Conseil municipal :

Le mardi 12 mai 2026 à 19h30

Les Conseils municipaux sont publics. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir y assister.



Numéro 101

Février 2026



Le Rapporteur

AGENDA

- 22 Avril** Passage de la déchetterie mobile Place Joseph PASQUIER de 14h à 17h
- 8 mai** RDV Place de l'église à 11h30, puis défilé vers l'ancien cimetière pour la cérémonie commémorative. Verre de l'amitié dans la salle des fêtes.
- 16 Mai** Vernissage de l'exposition Courants D'art à 18h30
- 27 Mai** Passage de la déchetterie mobile Place Joseph PASQUIER de 14h à 17h
- 30 mai** Repas ACCA



EDITO DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mois d'avril est synonyme de budget à la mairie. La règle est simple, et incontournable: un budget doit être parfaitement équilibré. Pas de magie, pas de tour de passe-passe, simplement une gestion rigoureuse pour continuer à faire vivre notre commune au quotidien.

Dans ce contexte, il nous faut aussi composer avec une réalité parfois moins visible mais bien concrète : avant de lancer de nouveaux projets, il est indispensable de terminer ceux qui sont déjà engagés. Chaque projet nécessite en amont une demande de subvention, souvent accompagnée de délais administratifs qui mettent notre patience à l'épreuve. Résultat : les idées ne manquent pas, mais leur réalisation avance à un rythme qui peut sembler long... Une lenteur parfois frustrante, mais qui reste le prix à payer pour préserver l'équilibre financier de la commune et optimiser les financements extérieurs.

Le conseil a choisi de ne pas augmenter les taxes locales cette année. Il s'est prononcé à l'unanimité contre le Projet Eolien Mélusine, en projet sur la commune de Jazeneuil, et qui viendrait à nouveau ajouter un impact visuel pour notre commune.

Par ailleurs, un nouveau bureau du SIVOS a été acté lors du dernier comité syndical du 15 avril. Si les débats ont pu être vifs et animés lors de cette réunion, ils traduisent aussi l'importance accordée à l'avenir de nos enfants et au maintien des écoles dans nos communes rurales. Des échanges ont lieu régulièrement avec les maires des communes de Jazeneuil et Sanxay à ce sujet, afin d'avancer ensemble sur ces questions.

Enfin, l'actualité nous rappelle que le patrimoine communal peut aussi réserver des surprises... Moins bonnes, celles-ci. La pointe de la rosace de la porte latérale de l'église s'est récemment cassée. Nous sommes actuellement dans l'attente du retour d'une entreprise afin de déterminer les mesures à prendre pour sécuriser les lieux et envisager les réparations nécessaires. Même la pierre, pourtant réputée solide, semble parfois vouloir nous rappeler qu'elle aussi a ses limites.

RETOUR EN IMAGES

L'hirondelle rustique est de retour!



Travail de maçonnerie pour les futures petites hirondelles

Prélèvement de matériaux pour consolider les anciens nids





Pourquoi le 8 mai est férié?

Chaque année, le 8 mai marque la commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie en 1945, mettant ainsi fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe. Cette journée, inscrite parmi les fêtes nationales, rend hommage aux sacrifices consentis par les soldats, les résistants et les victimes civiles, dont le courage a permis de rétablir la paix et la liberté sur le continent.

Les cérémonies organisées à travers la France – dépôts de gerbes, discours officiels et rassemblements – rappellent l'importance de préserver les valeurs de démocratie et de respect des droits humains, fondements de notre société. Elles offrent également l'occasion d'honorer la mémoire des disparus et de transmettre aux générations futures le devoir de vigilance face aux menaces qui pèsent sur ces principes.

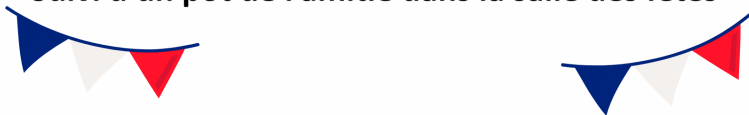


Cérémonie du 8 mai

**Nous vous invitons à la
commémoration du 8 mai**

**Départ pour le Monument aux morts à 11h30
devant l'église**

Suivi d'un pot de l'amitié dans la salle des fêtes



Lors du conseil municipal du 14 avril, 11 délibérations ont été votées, dont

- ♦ vote des subventions communales
- ♦ Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025 pour le Budget Principal et le Budget Annexe lotissement.
- ♦ Vote du budget principal et du budget annexe lotissement pour 2026
- ♦ Une aide de 50% du coût pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur les parcelles privées à ses habitants sur présentation de la facture (et d'un justificatif de domicile).
- ♦ Opposition du Conseil au projet de parc éolien « Parc éolien Mélusine ».
- ♦ Signature d'une convention avec le Département de la Vienne et l'Agence des Territoires du 86 pour la conservation des archives électroniques de la mairie.

Budget principal:

Investissement

Dépenses : 134 634.50 €

Recettes : 134 634.50 €

Fonctionnement

Dépenses : 583 183.19 €

Recettes : 583 183.19 €

Budget Annexe Lotissement:

Investissement

Dépenses : 216 365.71 €

Recettes : 216 365.71 €

Fonctionnement

Dépenses : 168 721.99 €

Recettes : 168 721.99 €

INFORMATIONS

Lutte contre les frelons asiatiques

Pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, une subvention couvrant 50 % des frais engagés pour la destruction des nids situés sur des terrains privés est proposée aux habitants. Cette aide financière est accordée sur présentation de la facture acquittée ainsi que d'un justificatif de domicile. Plusieurs entreprises peuvent réaliser la destruction de ces nids comme Place net ou SOS Guêpes Frelons 86. La période de destruction des nids de frelons s'étend de mi-avril à juillet).

Si vous mettez en place un piège nous vous conseillons de ne pas retirer les frelons morts car les phéromones produits par les frelons morts pourront attirer d'autres frelons dans le piège.

Vaccination

La campagne de vaccination organisée le 15 avril a connu un succès satisfaisant, avec six inscriptions enregistrées. Une nouvelle édition de cette opération sera proposée à l'automne en lien avec le CHU de Poitiers.

Vernissage Courants d'Arts

L'association Courants d'Art a le plaisir d'inviter tous les habitants à découvrir sa nouvelle exposition, présentée du 16 mai au 26 septembre 2026.

Le vernissage aura lieu le samedi 16 mai à 18h30 à la galerie (4 route de Sanxay à Curzay-sur-Vonne), un moment convivial à partager autour d'un pot offert, en présence des 12 artistes sélectionnés.

Peinture, sculpture, photographie, céramique... une belle diversité d'univers artistiques vous attend pour éveiller la curiosité et le regard.

Le comité syndical du SIVOS :

Le SIVOS du Pays Mélusin est administré par un comité syndical qui se compose de :

3 délégués titulaires pour les communes ayant deux établissements scolaires ou plus, de l'enseignement élémentaire et préélémentaire,

2 délégués titulaires pour les communes ayant un établissement scolaire de l'enseignement élémentaire et préélémentaire.

Chaque commune dispose également d'un délégué suppléant.

Pour notre commune il s'agit de Rozenn SENELAS, Karina POLIDORI et d'Alexis BADIANE.

Il se réunit en moyenne tous les deux mois. Quinze jours avant chaque Comité, une réunion des maires arrête l'ordre du jour.

Le comité syndical gère, par ses délibérations, les affaires du syndicat.

Il peut déléguer, par délibération, au bureau syndical ou au président une partie de ses attributions à l'exception :

du vote du budget,

de l'approbation du compte administratif,

des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,

de l'adhésion du syndicat à un établissement public,

de la délégation de la gestion d'un service public.

Les élus communaux référents écoles représentent le SIVOS lorsqu'ils assistent aux conseils d'école.

Personnel de la Mairie

Stagiaire BUT :

Nous accueillons Mahana BENARD, étudiant en BUT Informatique/ Réalisation d'application (Conception et développement).

Vous le croiserez peut-être lors de votre visite en mairie. Merci de lui réserver le meilleur accueil!



Présentation générale :

Le SIVOS du Pays Méluin un syndicat de communes à Vocation Scolaire créé en 2017. Il regroupe les neuf communes du canton de Lusignan (Celle-Lévescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint Sauvant et Sanxay). 850 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques du pays Méluin. Les activités du SIVOS du pays Méluin sont issues de la restitution aux communes des compétences scolaires et périscolaires de la Communauté de communes du pays Méluin au 1er janvier 2017. Le SIVOS est en charge également de la restauration des écoles. Il emploie les agents territoriaux (ATSEM, animateur périscolaire, agents d'entretien, agents administratifs et techniques) qui travaillent dans ces écoles.

Le bureau du SIVOS :

Le bureau du syndicat a la charge des affaires courantes d'administration après délibération du comité syndical. Il est composé du Président - Du Président qui représente les orientations du syndicat dans son domaine de compétence. C'est le Maire de Lusignan Monsieur Rémi BAYOU, qui assure la fonction.

Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution du syndicat.

Le président du syndicat a pour rôle de convoquer les membres du comité syndical et du bureau.

Il est le chef des services de l'établissement intercommunal et représente celui-ci en justice.

Le syndicat dispose d'un règlement intérieur fixant les conditions de fonctionnement.

-De 4 Vice-Présidents:

- ◆ Monsieur Jean-François LACOUX, Maire de Sanxay,
- ◆ Madame Isabelle MOPIN, Maire de Coulombiers,
- ◆ Monsieur Jean-François ROCHAS, Maire de Celle L'Evescault,
- ◆ Madame Rozenn SENELAS, Maire de Curzay-sur-Vonne.

Courants d'ART

L' Association
Courants d'ART

vous convie à la 6^{ème} Edition de son Exposition
du 16 Mai au 26 Septembre 2026

Vernissage Samedi 16 mai à 18h30

Aude de ST-SULPICE Peinture/Sculpture	Stephen CLARY Peinture	Sylvie DEPPE Céramique	Bernard DEVISME Peinture
Tony JANDART Dessin	Violaine LAMERAND Sculpture	MAY Peinture	Christophe LEONARDI Photographie
Nat DEHEE MAROT Peinture/Sculpture	Patrick PICHON Photographie	REBEB Peinture	SWING MOSAIQUE Mosaïque

Galerie Courants d'ART 4, route de Sanxay 86600 Curzay-sur-Vonne
www.courantsdart.com 06 85 78 38 11



Projet éolien « Parc éolien Mélusine »

Une consultation du public est organisée du 13 avril au 13 juillet 2026 concernant la demande présentée par Monsieur le directeur de la SAS C.E.P.E. MELUSINE pour l'installation et l'exploitation, sur le territoire voisin de Jazeneuil, d'un parc éolien.

Le dossier, les avis, observations, propositions du public ainsi que les réponses éventuelles du porteur de projet seront mises en ligne et consultables sur le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7232/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Jazeneuil selon le calendrier suivant :

- mercredi 13 mai 2026 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 3 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 26 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- lundi 6 juillet 2026 de 14h00 à 17h00.

Grand Poitiers comment cela fonctionne

GRAND POITIERS
communauté urbaine

Grand Poitiers est une communauté d'agglomération qui regroupe **40 communes** autour de la ville de Poitiers dont la commune de Curzay-sur-Vonne. Cette collectivité territoriale exerce des compétences déterminantes pour le développement du territoire, en complément de celles des mairies locales.

Ses missions principales : Grand Poitiers intervient dans plusieurs domaines essentiels à la vie quotidienne des habitants et à l'attractivité du territoire :

- **Les transports :** gestion du réseau de bus *Vitalis*, des pistes cyclables et des infrastructures de mobilité durable.
- **L'habitat et l'urbanisme :** élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU), politique du logement social et rénovation des quar-

- **L'environnement :** collecte et traitement des déchets, préservation des espaces naturels et transition écologique.
- **Le développement économique :** soutien aux entreprises, gestion des zones d'activités et promotion de l'innovation.
- **Les équipements publics :** construction et entretien des équipements culturels, sportifs ou éducatifs d'envergure intercommunale.

Son fonctionnement: L'institution est dirigée par un **conseil communautaire**, composé d'élus issus des 40 communes membres. Ces représentants prennent les décisions majeures lors de séances publiques, en s'appuyant sur des commissions thématiques (transports, environnement, etc.). Le **président**, élu par les membres du conseil, en assure la coordination, tandis que les services administratifs mettent en œuvre les projets votés.

Financement et coopération: Grand Poitiers dispose d'un budget propre, alimenté principalement par les impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises, etc.) et des subventions de l'État ou de la Région. Une partie des ressources est également issue de la mutualisation des moyens entre communes, permettant des économies d'échelle et une action plus efficace.

Cette organisation permet de **coordonner les politiques publiques** à l'échelle d'un bassin de vie cohérent, tout en préservant l'autonomie des communes pour les sujets qui les concernent directement. Les habitants peuvent consulter les délibérations et participer aux concertations organisées régulièrement.